

COMMUNIQUE DE PRESSE

MODIFICATION DES MOYENS ALLOUÉS AU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément au contrat de liquidité signé le 30 juin 2009 confié par NERGECO à la société de Bourse PORTZAMPARC, en vertu de l'article 12 du contrat, les moyens suivants ont été retirés en date du 18 septembre 2012 :

- 5 714 titres NERGECO

Lors du dernier bilan semestriel, à la date du 30 juin 2012, il est rappelé que les moyens suivants figuraient au contrat :

- 7 665 titres NERGECO,
- 38 751,31 €.